

PROJET D'ETABLISSEMENT

1. <u>Présentation du foyer de jour le « Pont de Pierre »</u>	2
1.1. L'historique	2
1.2. Les valeurs associatives	2
1.3. Le foyer et la politique départementale	2
1.4. Le cadre législatif	3
1.5. L'environnement	3
1.6. Les bénéficiaires et leurs besoins	4
1.6.1. La personne handicapée mentale	4
1.6.2. Les besoins identifiés	4
1.7. Le réseau relationnel	5
2. <u>Présentation du projet d'établissement</u>	5
2.1. Les objectifs du Foyer le « Pont de Pierre » : au delà de l'occupationnel	5
2.2. Un accompagnement qui passe par la créativité	7
2.3. Le fonctionnement général du Foyer	7
2.4. La notion de travail	8
2.5. Les ateliers de travail	9
2.5.1. Fonctionnement des ateliers « de travail »	9
2.6. L'autonomie et le maintien des acquis	10
2.6.1. L'atelier centré sur l'autonomie et le projet personnel des adultes	
2.6.2. L'activité « maintien des acquis »	
2.7. Fonctionnement des activités de détente et de loisirs	11
2.7.1. Le sport	11
2.7.2. Les loisirs	11
2.7.3. Les séjours	11
3. <u>Organisation et fonctionnement du « Pont de pierre »</u>	12
3.1. Le cadre institué	12
3.2. les procédures d'accueil	12
3.2.1. Les conditions d'admission	12
3.2.2. Le dispositif d'accueil	12
3.3. La contractualisation	13
3.4. Le projet individualisé	13
3.5. La participation	14
3.5.1. Les niveaux de participation	14
3.5.2. Mise en place d'un dispositif de référence	14
3.5.3. Le choix : élément moteur de la participation	14
3.5.4. Les différentes formes de participation rencontrées	15
3.6. Evaluation et recherche de qualité	16
4. <u>Les ressources humaines</u>	17
4.1. La notion d'équipe	17
4.2. Composition de l'équipe	17
4.3. Principaux rôles et fonctions de la psychologue et des encadrants	17
4.3.1. La psychologue	17
4.3.2. Les encadrants	18
4.4. Les réunions	19
4.5. La prospective	20

1. Présentation du foyer de jour le « Pont de Pierre »

1.1. L'historique

Créé en 1997, le foyer se situe en Essonne, au centre du département. L'objectif est de permettre aux handicapés adultes d'avoir un lieu d'accueil proposant des activités adaptées à leur capacité, ceci intégré dans un projet individualisé, dynamique et évolutif.

Le « Pont de Pierre », établissement médico-social, correspond aux besoins des personnes handicapées qui ne relèvent pas d'un accueil en ESAT, mais autonomes dans les actes de la vie quotidienne.

Le projet répond aux valeurs associatives ainsi qu'aux objectifs du schéma départemental en vigueur.

1.2. Les valeurs associatives

L'association d'Aide Aux Personnes Inadaptées du Sud Essonne apporte son aide et son appui aux actions engagées en faveur des personnes inadaptées. Elle y participe directement par la création et la gestion d'établissements.

Fondée le 14 Mai 1969 à l'initiative de deux médecins, l'objectif premier, selon les statuts de l'association, est de « sortir les enfants du ghetto asilaire ». Puis s'orientant plus spécialement dans l'accompagnement d'une population handicapée mentale, elle se fixe comme mission d'aider chaque personne à dépasser son handicap et atteindre la meilleure autonomie possible. Depuis, l'association travaille à l'intégration et à l'insertion des personnes handicapées dans le milieu ordinaire que ce soit par l'intégration scolaire, par les loisirs ou l'intégration professionnelle. Elle favorise ainsi l'ouverture vers le statut de citoyen

1.3. Le foyer et la politique départementale.

Le projet du Foyer intègre dans ses projets de travail, les grandes lignes du schéma départemental en cours dont les objectifs peuvent se synthétiser en trois points.

- **Objectif 1 : Favoriser l'insertion,**
- **Objectif 2 : Adapter l'offre au parcours de vie** en se référant à la loi du 11 février 2005
 - Avoir le choix de son parcours de vie, avec en priorité avoir la possibilité de vivre à son domicile en toute autonomie.
 - Choix de l'établissement (orientation non irréversible)
 - Choix du parcours de vie : changement de prise en charge à chaque fois qu'une évolution du mode de vie, de l'état de santé ou de l'entourage de la personne l'exige.
- **Objectif 3 : Promouvoir la qualité et la coordination des acteurs sociaux.**
 - Développer les liens entre le sanitaire et le médico social
 - Développement de la qualité et de l'individualisation de la prise en charge.
 - Mise en place d'un système d'évaluation et d'un dispositif de prévention des risques.
 - Sensibiliser le personnel à la bienveillance.
 - Favoriser la professionnalisation.

1.4. Le cadre législatif

- **La loi du 2 juillet 2002.**

Le foyer de jour inscrit son activité dans un cadre législatif régi notamment par la Loi 2002-2 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale dont les principales dispositions peuvent se résumer dans les trois points suivants :

- Garantir les droits des usagers dans les institutions sociales et médico-sociales.
- Adapter les missions de l'action sociale et médico-sociale aux évolutions de la société (meilleure prise en compte de certaines actions comme l'insertion ou l'accompagnement social et des modes de prise en charge diversifiés notamment).
- Améliorer les modalités de gestion comme la planification médico-sociale, le régime des autorisations et les règles de tarification ainsi que la coordination des acteurs de l'action sociale et médico-sociale

- **La loi n° 2005-102 du 11 février 2005**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, vient compléter la loi 2002-2 et s'articule autour de trois grands axes :

- Garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie grâce à la compensation du handicap et à un revenu d'existence favorisant une autonomie digne.
- Permettre une participation à « la vie sociale », grâce au principe d'accessibilité généralisée.
- Placer les usagers au centre du dispositif. C'est-à-dire penser l'individu dans son problème. Le fonctionnement des structures doit être réfléchi exclusivement à partir des personnes accueillies. Mais l'utilisateur n'est pas seul, il faut tenir compte des contraintes légales, du droit du travail qui font que les projets institutionnels deviennent tributaires de ces paramètres

- **La tarification**

Le Foyer de jour, tout comme le secteur adulte handicapé non médicalisé, dépend du Conseil Général et plus particulièrement de la Direction des Intervention Sociales et de la Santé (DISS).

Les dépenses d'exploitation des Foyers de "jour" sont prises en charge par l'aide sociale départementale sous forme de prix de journée. Les personnes handicapées sont appelées à contribuer aux frais de transport et de repas. Exceptionnellement, elles peuvent être sollicitées pour des sorties ou des séjours.

1.5. L'environnement.

L'établissement voisine une zone industrielle où plusieurs commerces sont déjà implantés, notamment un Centre Commercial important qui draine dans sa périphérie tout un ensemble de commerces diversifiés. L'intérêt de cet emplacement, réside dans la proximité de toutes ces activités et des échanges qui peuvent émerger et faciliter l'intégration des adultes accueillis.

Le Foyer est un externat. Cette particularité permet de différencier l'espace de l'activité de celui du domicile. Nous retrouvons dans cette situation, l'idée de déplacement, de spécificité des lieux. Il y a le cadre institutionnel et le cadre privé où il est important de pouvoir préserver des espaces de « vie privée » dans lesquels le regard institutionnel ne s'immisce pas.

1.6. Les bénéficiaires et leurs besoins

1.6.1. La personne handicapée mentale.

En dépit du fait qu'on ne puisse donner une définition consensuelle du handicap mental, le lien avec la déficience cognitive et le retard intellectuel est unanimement reconnu.

Parmi les définitions proposées, nous retiendrons celles qui prennent en compte les troubles de l'intelligence tout en y incluant la dimension sociale et environnementale.

En effet, la personne en situation de handicap n'échappe pas à ces déterminants : cadre familial et affectif bien sûr, mais aussi cadre social. Quels sont les liens de la personne handicapée avec les autres, avec son environnement ? A t-elle des activités à l'extérieur ? Peut elle rencontrer des amis, vit-elle dans sa famille, dans une institution, en hébergement ? Autant de paramètres qui vont influencer sur l'évolution du handicap et sur la capacité de l'intéressé à appréhender le monde extérieur.

Il semble important de se rappeler que le handicap mental varie d'une personne à l'autre en fonction de ces différents paramètres, faisant que chaque personne est unique et donc à appréhender dans sa singularité et sa complexité.

Ainsi, les adultes accueillis au foyer, sont considérés comme des adultes à part entière, ayant des droits et des devoirs, inscrits dans la société. Citoyens, ils ont besoin d'être reconnus socialement.

1.6.2. Les besoins identifiés

Besoins relationnels

Comme tous les êtres humains, ils ont le besoin fondamental d'être **en lien avec autrui**, d'établir des relations affectives, de partager leurs peines et leurs joies, de vivre pleinement leurs émotions et de les partager.

Besoin de reconnaissance.

Les adultes que nous accueillons ont avant tout besoin d'être acceptés et reconnus dans leurs différences, entendus dans leurs paroles (qui parfois ne sont pas verbales) dans un climat de tolérance et d'attention.

Besoin d'outils adaptés.

Pour entrer en lien avec les autres, ils ont souvent besoin d'**outils de communication** car le langage usuel, très complexe et faisant appel à des capacités particulières (physiques, mentales et psychologiques) peut leur faire défaut.

Besoin de stimulation.

Nous repérons une tendance naturelle chez beaucoup d'adultes à se replier dans des stéréotypies, des activités répétitives, aussi ils ont besoin d'une **stimulation physique et intellectuelle** adaptée à leurs difficultés, indispensable pour permettre l'épanouissement de leurs capacités et favoriser l'émergence d'une créativité.

Besoin d'une écoute.

Pour beaucoup d'adultes, nous observons une absence de désir propre, comme si leur désir passait exclusivement par le désir de l'autre (faire plaisir aux parents, aux éducateurs), ils ont besoin d'une **écoute bienveillante et d'un accompagnement patient, rassurant** pour

pouvoir progressivement prendre le risque de se reconnaître comme sujet pensant et désirant indépendamment de ce qu'on attend d'eux.

Besoin d'autonomie

Du fait du handicap mental, ils sont souvent dans des relations de dépendance (à la famille, à l'institution) aussi, ils ont besoin d'être accompagnés vers une **autonomie** qui tienne compte de leurs difficultés. Cette autonomie ne peut se travailler qu'en lien avec la construction d'un espace d'**intimité**

1.7. Le réseau relationnel

Le partenariat est considéré comme un relais des actions menées.

Nos principaux partenaires sont :

- l'agglomération de communes pour les infra structures sportives et culturelles.
- les Centres Médico Psychologiques (CMP) qui permettent la mise en place de relais au niveau des soins.
- Les associations tutélaires qui participent à l'élaboration du projet de la personne.
- les structures d'hébergement.
- le planning familial où nous abordons les thèmes concernant l'intimité, la vie affective et sexuelle des adultes du foyer.
- le Conseil Général
- Les ESAT grâce auxquels les personnes peuvent se confronter au milieu du travail et parfois changer d'orientation.
- Les familles d'accueil

Ce réseau fonctionne comme champ de moyens additionnels mobilisables au bénéfice des usagers.

2. Présentation du projet d'établissement.

2.1. Les objectifs du Foyer le « Pont de Pierre » : au delà de l'occupationnel.

- *Evoluer dans un projet personnalisé.*
- *Valoriser les notions d'apprentissage, d'autonomie et d'intégration.*
- *Prendre en compte la dimension « adulte ».*
- *Permettre une reconnaissance sociale.*

Le foyer de jour permet aux adultes handicapés mentaux accueillis de vivre et de vieillir dans un cadre sécurisant, épanouissant où les notions d'apprentissage, d'autonomie et d'intégration sont travaillées.

Lieu de collectivité, le foyer « Le Pont de Pierre » est avant tout un lieu d'intégration où chaque individu est soumis à une règle humaine fondamentale : « la liberté de chacun s'arrête là où commence celle d'autrui ». Evidence sociale, mais difficile à respecter lorsque le symptôme lié à la pathologie mentale est bruyant et déborde le sujet. Aussi, c'est par un projet

personnalisé précis, avec, quand cela est nécessaire, le relais des centres de soins (CMP, Hôpitaux) que nous accompagnons chaque adulte à s'épanouir et réaliser ses objectifs tout en tenant compte de la dimension de la collectivité. Les personnes accueillies nous sollicitent pour des projets précis (hébergement, lieux de vacances, stages, travail sur l'image de soi, etc...) et nous les invitons à travailler d'autres points lorsque cela nous semble nécessaire (les relations aux autres, la gestion de l'agressivité, rendre service au sein du foyer, respecter les règles de vie, etc...).

En ce qui concerne les notions d'apprentissage, d'autonomie et d'intégration, elles sont essentiellement abordées à travers les ateliers dits « de travail » le matin.

Le projet institutionnel va tendre à réduire l'isolement social de la personne. Les activités vont favoriser la reconnaissance sociale et sensibiliser d'autres secteurs professionnels à notre action, en les faisant s'intéresser d'abord à l'individu avant de se focaliser sur le handicap.

Les activités proposées sont de deux types :

- Les ateliers de travail.
- Les activités de détente et loisirs.

La notion d'adulte.

Négliger cette importante période de la vie aurait pour conséquence d'être tenté de faire passer la personne handicapée du stade de l'éternel enfant ... au vieillissant précoce.

Ne pas prendre en compte cette notion c'est induire des sous entendus tels que : si ces personnes ne sont pas tout à fait des adultes, elles ne sont plus non plus tout à fait des enfants. Alors qui sont-elles ?

Devenir adulte représente, pour le jeune handicapé mental ayant souvent passé toute son enfance et son adolescence dans des milieux protégés, une étape importante, difficile mais essentielle pour la suite de son existence : changement d'établissement, au prix parfois d'un retour plus ou moins long en famille dans l'attente d'une place, nouvelles aspirations vers un travail, une vie sociale.

Devenu adulte, il va devoir affronter certains problèmes liés en premier lieu au degré de son handicap (qui conditionne pour une grande part son devenir et ses orientations), mais aussi lié à de nouvelles questions qui se posent à lui (comment se construire une vie d'adulte en se sentant dépendant de la famille ou de l'institution ?).

Cette notion d'adulte est présente en permanence dans notre fonctionnement. Nous nous efforçons d'amener les personnes accueillies à prendre conscience qu'elles peuvent influencer sur le cours de leur vie quelque soit le degré de handicap. L'accompagnement éducatif doit permettre d'accéder au mieux à ce statut d'adulte et aux responsabilités qui en découlent (choix, décisions, engagement, participation à la vie du foyer). Accompagner dès lors devient une stratégie d'équipe et d'institution visant à intégrer socialement les personnes compte tenu du handicap et par delà celui-ci.

Le foyer est présenté comme un lieu de travail (adapté), avec ses contraintes et ses règles à respecter.

2.2. Un accompagnement qui passe par la créativité.

L'activité productrice telle qu'on la conçoit en ESAT, exige certaines compétences qui ne permettront pas à la grande majorité des adultes que nous accueillons, d'accéder à cette orientation.

Il est donc intéressant de mettre en place de **nouvelles techniques de travail** et de s'orienter vers **une recherche de la créativité**, développant ainsi un autre moyen d'expression, où les normes n'ont plus leur importance, où on laisse libre cours à la subjectivité.

Le foyer, dans son fonctionnement, n'a pas de contraintes de production, de rendement, de date butoir, de délais de livraison. Nous avons exclusivement les contraintes de travail que nous nous fixons.

Entrer dans une démarche de créativité, c'est se donner les moyens d'une expression nouvelle, c'est développer l'imaginaire, « c'est tout sauf de la routine ».

Il n'y a pas besoin d'être un spécialiste pour créer. Il suffit d'être inventif et, de par sa profession, l'éducateur ne l'est-il pas de fait ? « *Accueillir la souffrance de l'autre, travailler avec lui sur ses difficultés, mettre en place avec lui des projets, le motiver, le soutenir nécessite toujours plus d'inventivité* ».

Les ateliers que nous avons mis en place peuvent tous se révéler créatifs dans le sens où chacun conçoit sa propre réalisation. Cette forme de travail ne renvoie pas à l'échec car le produit fini est unique et relève d'une appréciation subjective. Elle apporte une richesse éducative en tant que source de plaisir, moteur d'expression et de communication. Participer à des expositions de peinture, à des fêtes de la musique, à des ventes artisanales lors des marchés de Noël, sont autant de manifestations qui permettent à la personne handicapée, une reconnaissance sociale. Là où ils vont échouer dans un travail en ESAT, parce qu'ils n'auront pas les capacités de faire un conditionnement propre, ou ne pourront tenir un rythme régulier, ils réussiront, par le biais d'un travail créatif, à se valoriser en effectuant leur propre production. En conséquence, cette satisfaction va se trouver, elle aussi, valorisante pour l'encadrant qui poursuivra son investissement.

2.3. Le fonctionnement général du Foyer

Les activités au foyer tournent autour de trois axes :

- **Les ateliers de travail** qui ont lieu tous les matins de 9 heures à 11 heures 45, où l'apprentissage de certaines techniques est développé.
- **L'autonomie et le maintien des acquis.**
- **Les activités dites de détente ou de loisirs**

De plus il existe:

- **1 atelier Arts plastique** qui fonctionne 2 matinées par semaine sous forme de stage d'une durée de deux mois.
- **1 atelier poterie** qui se déroule sur le même principe.

Ces activités viennent en complément des ateliers fixes, le nombre des participants varie de 2 à 5 suivant le choix.

2.4. La notion de travail

- *Reconnaissance sociale*
- *Choix des projets, mission de réorientation*
- *Personnalisation des projets*
- *Favoriser la créativité*
- *Engagement contractuel*
- *Respect de consignes adaptées*

Dans la vie de la personne handicapée, l'activité professionnelle signifie non seulement l'accès à une reconnaissance sociale, à un réseau relationnel mais aussi à des rythmes, des habitudes de vie, des repères dans l'espace (investissement des lieux) et le temps.

Nous pouvons lister les différentes formes de travail de la façon suivante :

Le travail dans l'atelier

Le foyer a mis en place des ateliers de travail adaptés aux possibilités de chacun et dont un des buts est de donner un sens aux réalisations effectuées (dans les ateliers sont aussi travaillés les relations aux autres, la concentration, le respect de règles, l'effort, des techniques précises, etc...)

Les ateliers sont à ce jour au nombre de cinq.

- Papier recyclé/cartonnage
- Arts plastiques.
- Bricolage, travaux sur bois.
- Cuisine.
- Poterie

Quelques soient la capacité et le niveau d'autonomie des adultes, c'est la manière d'aborder l'activité qui en fera un travail.

Pour cela son contenu doit répondre à certains critères, à savoir :

- Un apport technique: décomposition du travail, compréhension de ce que l'on fait.
- Une régularité de l'activité.
- Une certaine exigence en ce qui concerne la participation des adultes (ex : mesures d'hygiène indispensables en cuisine)
- Une production utile, dans le sens d'un produit fini qui aura un but (ventes, exposition).

Les stages en ESAT

Pour les plus autonomes, certains accompagnements sont en lien avec les ESAT, afin d'établir un contact permanent avec un avenir possible, donnant la possibilité, à ceux qui en sont capables, d'effectuer des travaux plus complexes. Par la suite, cette approche peut favoriser la mise en place de stages voire des intégrations avec éventuellement changement d'orientation.

L'apprentissage du travail sur l'extérieur.

Dans le cadre du partenariat, nous avons mis en place un réseau permettant aux adultes du Foyer de participer à différents travaux auprès d'autres associations ou artisans. Bien souvent ils sont accompagnés dans cette démarche par un encadrant qui les soutient pour réaliser les tâches à effectuer.

La participation au collectif.

D'autre part, dans le cadre du Foyer, sont mis en place, des travaux beaucoup plus simples, tels que la participation au ménage, à l'aménagement de salles d'activités, aux entretiens divers, etc...

Ces travaux mettent l'accent sur la responsabilité, la mise en confiance, la valorisation des capacités.

Ils peuvent être « facturés » par le foyer et reversés sous forme de pécule signifiant ainsi l'idée de salaire. Le but étant de donner une connotation professionnelle à ces travaux.

Les stages internes

Ils s'effectuent le plus souvent auprès de la personne chargée de l'entretien. Ils ont une durée dans le temps et font l'objet d'une convention de stage interne.

La boutique

L'ouverture d'une boutique en centre ville permet de mettre les adultes en contact direct avec l'extérieur. Ils sont à la fois créateurs et vendeurs de leurs réalisations artisanales. Cet espace de travail décentralisé favorise l'échange et la communication.

Toutes ces différentes approches sur la notion de travail, s'effectuent dans le cadre du travail sur le projet personnel. Elles nécessitent un suivi régulier pour leurs mises en place.

Dans tous les cas les notions de plaisirs et de créativité seront présentes dans le cadre des ateliers de travail, ainsi que la possibilité d'adapter le rythme aux potentiels de la personne, voir d'envisager suivant les situations la possibilité de non travail.

2.5. Les ateliers de travail

2.5.1. Fonctionnement des ateliers « de travail ».

- *Notion d'engagement*
- *Régularité*
- *apprentissage*

Les ateliers fonctionnent tous les matins. Ils ont une durée déterminée (1 an de janvier à décembre) qui peut être reconductible ou non suivant un contrat préalablement établi avec l'adulte handicapé.

- **Le contrat.**

Un contrat de travail est signé entre l'éducateur, le participant et le Directeur, moyen symbolique de signifier l'engagement mutuel : engagement de la personne vis à vis de l'activité, de son contenu, de sa durée, mais aussi engagement de l'éducateur qui doit inventer des techniques d'apprentissage adaptées à chacun...

La notion de contrat ne doit pas être perçue comme une contrainte mais comme un engagement faisant partie du projet personnel.

L'adulte va s'impliquer dans son choix (il choisit l'atelier, le contenu de l'activité, il pourra en aborder les difficultés, les facilités)

A la fin de chaque période il pourra décider, en accord avec le responsable d'atelier, s'il le prolonge ou non.

Le contrat définit donc :

- La durée.
- Le contenu de l'activité.
- L'apprentissage effectué
- Le bilan de chaque période.

- **La notion de choix.**

On propose ainsi à l'adulte un itinéraire qu'il peut constater par lui même, des buts à atteindre qui sont compréhensibles. Il devient responsable de son choix.

Pour ceux qui ont plus de difficultés à s'exprimer, c'est l'éducateur qui essaiera de percevoir les signes indiquant comment l'adulte évolue, s'investit dans l'atelier. Il pourra ainsi le guider, le conseiller dans ses objectifs.

- **L'évaluation.**

Un bilan, animé par la psychologue et l'éducateur d'atelier, s'effectue avant la fin du contrat. Il est fait en sorte que chacun puisse s'exprimer et donner son avis sur la période écoulée.

Les conclusions de ce bilan sont notées dans un document type et rajouté au dossier de la personne.

Une fois ces avis formulés, l'ensemble des bilans sont exposés en réunion éducative où l'équipe étudie les différentes possibilités de mouvements dans les ateliers.

Dans tous les cas la capacité d'accueil dans les ateliers doit rester stable, soit environ six adultes par éducateur.

A chaque période un nouveau contrat est établi, qu'il y ait changement ou non d'atelier.

- **Le dossier personnel.**

Le contrat et le bilan s'ajoutent au dossier personnel. Ainsi on y retrouvera:

- Les différents ateliers effectués.
- Les observations qui en découlent.

Ce dossier permet d'établir un suivi de la personne. Il est sa mémoire et sert de base de travail pour les réunions d'équipes.

2.6. L'autonomie et le maintien des acquis

2.6.1. L'atelier centré sur l'autonomie et le projet personnel des adultes fonctionne toutes les matinées : course, déplacement, apprentissage des transports en communs, lien avec d'autres établissements tels que les ESAT, les foyers d'hébergements etc...

2.6.2. L'activité « maintien des acquis » a lieu régulièrement et de façon plus individuelle. Le contenu de l'activité dépend du projet de chaque adulte et peut aborder la lecture, l'écriture, le travail sur ordinateur, l'apprentissage de l'heure, le téléphone, etc...

2.7. Fonctionnement des activités de détente et de loisirs

2.7.1. Le sport.

L'activité sportive est un aspect à ne pas négliger dans la prise en charge adulte, car sous le générique sport on peut y inclure toutes les activités qui ont trait au maintien de la condition physique et de la motricité.

Il faut garder en mémoire que nous travaillons avec une population vieillissante qui a besoin d'être stimulée au niveau physique. Aussi une série d'activités, tout niveau, est régulièrement proposée.

Dans la mesure où il n'y a pas de contre indication médicale, l'activité sportive est fortement encouragée pour ne pas dire obligatoire.

Ces activités, généralement, sont les suivantes :

- Sport collectif.
- Sport duel.
- Gymnastique d'entretien collective ou individuelle.

Elles sont encadrées par un éducateur sportif.

D'autres activités menées par l'équipe éducative permettent une mobilisation physique : danse, piscine, randonnées, vélo, etc...

2.7.2. Les loisirs.

Les activités de loisirs sont des supports de travail pour favoriser :

- La communication avec les autres
- L'intégration dans l'environnement
- La qualité relationnelle
- La confiance en soi

Elles permettent aussi des moments de détente, de plaisir et d'échanges.

Bien que certaines de ces activités nécessitent un temps d'apprentissage pour pouvoir être menées à bien, elles ne revêtent pas de caractère obligatoire (il faut néanmoins que l'arrêt de l'activité soit discuté avec l'éducateur).

Elles pourront aussi faciliter l'intégration sociale en se déroulant, lorsque c'est possible, à l'extérieur. Elles peuvent être l'élément déclencheur qui permettra à l'adulte de pratiquer éventuellement certaines d'entre elles en dehors de l'établissement (ou tout simplement s'y intéresser).

D'une façon générale, les activités ont pour principal objectif le maintien et l'évolution des capacités d'autonomie des individus. Elles doivent être choisies pour leur qualité :

- Educatives.
- D'entretien des acquis (activités physiques, scolaire, artistiques...)
- De prise en charge de la vie quotidienne.

2.7.3. Les séjours.

Dans cette conception d'ouverture vers l'extérieur, des séjours sont effectués au moins une fois par an, où les adultes, par petits groupes, peuvent : soit faire des visites en rapport avec les ateliers ou activités qu'ils pratiquent, soit découvrir une région, un sport, ceci avec l'aide des éducateurs qui les aideront à gérer et à organiser ce voyage.

Objectif des séjours

Les séjours seront l'occasion :

- D'apprendre à gérer des loisirs,
- Découvrir de nouvelles activités,
- De s'intéresser à de nouvelles formes de vacances,
- De permettre d'effectuer un travail autour de la séparation
- De favoriser l'expression d'une autonomie
- De sortir du cadre institutionnel et familial

Ces séjours impulsent une dynamique nouvelle à un groupe. Les jours passés ensemble créent des liens, des souvenirs communs.

L'organisation.

Le thème des séjours est le plus souvent à l'initiative des éducateurs. Ils doivent correspondre aux besoins des adultes et toute personne qui s'inscrit doit pouvoir trouver sa place.

Chaque année, un recueil des désirs et idées de chaque adulte permet aux éducateurs d'organiser des séjours au plus près des attentes de l'ensemble des personnes. Une fois les groupes constitués, des réunions régulières sont mises en place afin de construire le contenu du séjour avec les adultes concernés, en tenant compte de leurs inquiétudes, de leurs besoins, de leurs envies (choix de chambres individuelles ou partagées, quelles sorties, que mettre dans la valise, etc...). Ils deviennent ainsi les acteurs de leur séjour.

Ils n'ont pas de caractère obligatoire, il est alors intéressant d'amener l'adulte à exprimer les raisons de son refus.

Les séjours se déroulent sur une période de 5 jours maximum. Actuellement, pour un bon déroulement, l'encadrement doit être d'1 éducateur pour 3 adultes.

3. Organisation et fonctionnement du « Pont de pierre ».

3.1. Le cadre institué

Les grandes lignes du fonctionnement administratif et organisationnel du Foyer sont incluses et détaillées dans les documents fournis à l'admission à savoir : le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement, puis dans un deuxième temps le « document individuel de prise en charge ».

3.2. les procédures d'accueil

3.2.1. Les conditions d'admission

La personne qui demande son admission au Foyer doit avoir une notification d'orientation effectuée par la MDPH.

La demande d'admission se fait par courrier.

3.2.2. Le dispositif d'accueil

La personne est accueillie une première fois avec sa famille, (son représentant légal, voire les équipes éducatives), pour une présentation des lieux et une vision globale du fonctionnement de l'établissement.

Le jour de l'admission l'éducateur référent l'accueille et prend le temps d'organiser avec elle les deux premières semaines durant lesquelles elle va découvrir les différents ateliers et activités.

A l'issu de cette période, si l'adulte souhaite toujours maintenir sa candidature, un emploi du temps sera élaboré avec l'éducateur référent. La famille (ou le représentant légal) sera conviée à signer avec l'adulte son admission définitive. A cette occasion lui seront remis différents documents tels que le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés.

Si la personne accueillie a déjà effectué des stages au Foyer, la procédure peut être plus rapide.

3.3. La contractualisation.

Un document individuel de prise en charge (DIPC) est établi avec la personne. Ce document rappelle en premier lieu, les modalités de fonctionnement de l'établissement. En deuxième partie il décline le projet individuel en objectifs à atteindre et en moyens à mettre en place. Une évaluation régulière de ce document est effectuée avec les éducateurs référents, la psychologue et le directeur.

3.4. Le projet individualisé.

Le projet individualisé est un travail commun entre l'utilisateur et le travailleur social. Il fait partie de l'accompagnement, c'est son fil conducteur.

Le projet individualisé est toujours en mouvement, on part du projet actuel pour aller vers des projets d'avenir.

Il permet d'apprécier les besoins, le niveau d'autonomie, la motivation de la personne, non pas d'une manière générale mais en partant du handicap initial et des modifications qui en suivront. (où en est l'adulte, que peut-il faire réellement, quelles sont ses limites actuelles, ses envies...)

C'est en tenant compte des difficultés de l'adulte handicapé mais aussi de ses compétences, (donc ses ressources) que va se déterminer le projet. Son adhésion et sa participation active au projet personnel sont évidemment indispensables.

Le projet individuel se construit à partir des éléments suivants :

- S'appuyer sur le potentiel de l'utilisateur.
- Tenir compte au mieux de l'histoire de la personne, de son passé, de sa culture, de ses besoins en dehors du sanitaire et social.
- Faire la différence entre les besoins et les demandes exprimées car les premiers relèvent d'une prestation souhaitable ; les secondes, des usagers, avec la question de savoir si la personne dispose de tous les éléments pour effectuer son choix.
- Recouper, croiser les informations afin de faire émerger une forme d'objectivité, et faire en sorte que le projet ne soit pas sous la responsabilité d'une seule personne mais à partir d'une réflexion collective

3.5. La participation

Dans un principe de citoyenneté et de reconnaissance de la personne handicapée en tant que personne à part entière, les adultes que nous accueillons au Foyer ont les moyens de participer à l'élaboration de leur projet et d'intervenir dans le fonctionnement de celui-ci.

3.5.1. Les niveaux de participation.

On peut situer quatre niveaux de participation :

- la participation de la personne dans son quotidien,
- la participation à l'élaboration de son projet individualisé lors des entretiens avec l'éducateur référent et la préparation des synthèses,
- la participation aux projets collectifs tels que les fêtes, les séjours, les sorties...,
- la participation aux instances institutionnelles avec le conseil à la vie sociale.

La participation de l'utilisateur contribue à améliorer sa qualité de vie et oblige l'éducateur à s'impliquer dans cette démarche. Elle engage donc des changements dans les attitudes, dans les relations entre professionnels et usagers. Le professionnel n'est plus le seul à détenir le savoir. En plaçant l'utilisateur en tant que sujet, il l'accompagne dans la construction de ses projets.

3.5.2. Mise en place d'un dispositif de référence.

Pour permettre une implication effective des adultes handicapés aux différents niveaux de participation, nous nous basons sur le dispositif suivant :

1. développer la notion de choix,
2. mettre en place des outils de communication, des moyens d'expressions, des procédures claires indispensables à toute forme de participation,
3. associer l'utilisateur à son projet individuel,
4. favoriser une participation dynamique au conseil à la vie sociale en utilisant cette instance comme plate forme d'échange et de rencontre avec les usagers, les encadrants, les parents, l'association et les partenaires,
5. associer l'utilisateur à l'évaluation.

L'objectif principal est que la personne handicapée puisse être actrice de sa prise en charge. En effet, pouvoir faire des choix c'est prendre des initiatives, des responsabilités, en assumer les conséquences, c'est influencer sur son accompagnement. La notion de choix a toujours été présente au Foyer, elle est liée au statut d'adulte.

3.5.3. Le choix, élément moteur de la participation

Travailler la notion de choix nécessite un travail coordonné qui découle d'une méthodologie commune à tous les encadrants car généralement ce travail s'effectue en groupe réduit, voir en individuel avec l'éducateur référent.

Cette procédure commune s'organise sur quatre points :

- **Développer des supports adaptés**

Le choix renvoie à la diversité, aussi tous nos axes de travail présentent des options possibles permettant à la personne, différentes orientations.

- **Situer la participation dans un échange d'idées.**

L'équipe a la responsabilité de respecter ces choix afin que ce mode de fonctionnement ne se réduise pas en un simple exercice démagogique. En partant de leurs souhaits, nous élaborons les emplois du temps en réunion d'équipe. Les éducateurs référents sont garants de ce choix.

Respecter la parole de l'adulte handicapé est une marque de confiance qui permet d'évoluer dans les projets. Mais cette participation a des limites et il faut se poser la question du sens.

Les choix émis par les adultes doivent être réalistes pour ne pas compromettre leurs projets ni les confronter à des situations d'échecs prévisibles (par exemple, nous ne proposerons pas à un adulte handicapé physique de faire du vélo si le matériel n'est pas adapté !)

La participation se situe ainsi dans un échange d'idées et de points de vue, l'objectif visé est d'améliorer l'accompagnement en le rendant cohérent pour l'adulte handicapé mais aussi pour l'encadrant qui ne doit pas proposer des choix impossibles (c'est à dire impossible à respecter)

- **Créer une information claire**

Une participation efficace nécessite une information claire, compréhensible et accessible par tous (pictogrammes communs).

- **Favoriser la participation de la personne handicapée au fonctionnement institutionnel.**

Faire acte de participation s'apprend car cela n'est pas forcément évident pour tous. C'est un moyen d'expression que l'équipe développe et met en valeur. Pour concrétiser cet objectif de travail, les encadrants aménagent des temps de rencontres réguliers afin de permettre une participation globale.

L'organisation de ces temps est la suivante :

- Temps de rencontres individuelles référent/référent: le vendredi
- Réunions collectives d'informations, le vendredi une fois par mois.
- Groupe de discussions par thèmes, en matinée suivant un planning régulier.
- Temps de bilan atelier : en fin d'année (novembre) ce bilan se compose d'une évaluation de l'année écoulée et des projets à venir (changement ou non d'atelier).
- Temps de bilan des activités en juin, puis proposition des nouveaux choix.

3.5.4. Les différentes formes de participation rencontrées:

- **La participation financière.**

Dès son entrée au Foyer, la personne handicapée, par le biais de l'AAH, contribue au fonctionnement de l'établissement par sa participation financière aux repas et aux transports. Les facturations sont envoyées au nom de l'adulte concerné. Nous sommes conscients qu'il ne gère pas son compte seul mais symboliquement ce courrier nominatif donne du sens à cette participation. Il en est de même lors des voyages à l'extérieur ou pour tout autre forme de contribution.

- **La participation au collectif**

L'adulte est acteur dans la vie collective du foyer par sa participation à l'organisation de fêtes, de manifestations, d'événementiels et par sa participation à la réalisation de projets. Ce processus s'inscrit dans un projet de socialisation.

- **Participation au projet individuel :**

Le projet individuel, dans le cadre de la recherche qualité, est devenu un outil de travail privilégié. Répondant aux besoins et aux attentes de chaque adulte, il est régulièrement évalué. Il semble donc logique que l'adulte concerné soit consulté pour participer à son élaboration (construction et suivi du dossier personnel, préparation des synthèses avec l'éducateur référent, proposition de projet en référence au contrat de séjour, etc...).

- **Participation au conseil à la vie sociale : une expression démocratique**

La mise en place du conseil à la vie sociale donne une impulsion nouvelle à la participation des usagers sur la vie du foyer. En effet, nous leur permettons de tenir un rôle, d'avoir une fonction dans une instance officielle. Ils vont pouvoir intervenir au-delà de l'établissement : au conseil d'administration de l'association, dans la ville, auprès des familles...

Le conseil à la vie sociale développe les notions suivantes :

- La représentativité
- La notion de délégué et de porte parole.
- La prise d'initiative.
- La responsabilité.

○ **Participation à l'évaluation**

« Placer l'utilisateur au centre du dispositif » implique que la personne doit pouvoir s'exprimer et donner son avis sur le dispositif mis autour de son accompagnement. Nous devons donc lui aménager des temps de paroles et des outils adaptés pour juger de sa satisfaction.

Nous avons mis en place deux supports à l'évaluation :

- les enquêtes de satisfaction élaborées par le conseil à la vie sociale.
- des temps d'expression orale.

Les enquêtes de satisfaction :

Elles sont peu utilisées car elles demandent un temps de préparation important :

- Formulation des questions qui doivent être simples, compréhensibles et accessibles à tous.
- Elaboration des réponses afin de trouver les symboles qui caractérisent les degrés de satisfaction.
- Accompagnement des personnes pour aborder le questionnaire.
- Exploitation du questionnaire.

Les temps d'expression orale :

Ce sont essentiellement les bilans effectués tous les ans concernant le fonctionnement du foyer (les ateliers, les activités, les séjours, les emplois du temps ...). Ce travail peut être mené en groupe, mais les réponses sont toujours individuelles.

La difficulté se situe dans la capacité d'expression et de communication de la personne. L'encadrant doit faire en sorte de rester objectif. C'est pour cette raison que nous devons travailler dans la transversalité, croiser les réponses, nous appuyer sur l'observation pour ajuster au mieux notre interprétation de cette évaluation. Les temps de discussions informelles (repas, pauses) sont également l'occasion de récolter leurs avis. Aussi l'équipe sait être disponible et attentive dans chaque instant pour être au plus juste dans l'accompagnement des personnes.

3.6. Evaluation et recherche de qualité

L'évaluation et la recherche de la qualité ne doivent pas être abordées comme une formalité obligatoire à mettre en place tous les cinq ans mais comme une démarche permanente et volontaire consistant à améliorer notre travail.

La personne en situation de handicap est à considérer comme un usager en droit d'attendre des services de qualité. La loi de 2002-2 invite les professionnels à interroger leurs pratiques afin de **maintenir l'accompagnement de la personne dans un processus de bien-être**.

Le foyer s'est engagé dans un processus d'évaluation interne dont l'objectif est de pouvoir mener un plan d'action d'amélioration de la qualité qui servira de base de travail pour les 5 années à venir.

4. Les ressources humaines

4.1. La notion d'équipe

L'accueil des personnes en institution nécessite un accompagnement pluridisciplinaire. Le foyer de jour forme une unité, un lieu d'accueil dans lequel les rôles et fonctions de chacun se complètent. Cette notion d'équipe et de complémentarité est importante. Elle suppose un travail basé sur le respect et la confiance de chacun et la reconnaissance du travail effectué.

Une équipe issue de corps de métiers différents, permet d'avoir un regard croisé sur la personne, une approche transversale qui affine notre action sur l'accompagnement. Nous percevons différemment la personne suivant qu'elle sera avec la psychologue, la potière ou l'éducateur. Et souvent elle-même sera différente en fonction de son interlocuteur. Nous offrons ainsi un espace de liberté plus grand à chaque adulte, une possibilité d'échanger avec les personnes de son choix. Les avis divergent selon la place et la fonction de l'intervenant et se complètent. La multiplicité des regards évite l'enfermement de la personne dans un discours unique.

4.2. Composition de l'équipe.

Classification en référence à l'annexe 10 de la convention collective de 1966

Ce tableau est là à titre indicatif et peut évoluer et se modifier en fonction des projets

Cadre et Administratif	ANIMATEUR 1ère CATEGORIE	ANIMATEUR 2ème CATEGORIE	Services généraux
1 directeur 1 psychologue 1 secrétaire	Educateurs spécialisés Educateurs jeunes enfants Animatrice socio culturel Animatrice arts plastiques Animatrice poterie Educateur sportif	Moniteurs éducateurs Moniteur d'atelier Animateur technique:	Chauffeurs Agent d'entretien/chauffeur

4.3. Principaux rôles et fonctions de la psychologue et des encadrants.

4.3.1. La psychologue

Le rôle de la psychologue peut se définir à partir de trois axes de travail :

- 1) Travail clinique auprès des adultes accueillis et de leur famille.
- 2) Travail institutionnel.
- 3) Travail de recherche et de formation, d'échange avec les autres structures.

- L'accueil des personnes en institution nécessite une prise en charge pluridisciplinaire à laquelle la psychologue participe par une observation et une écoute vigilante dans le respect des personnes.

Un soutien psychologique est proposé (et non imposé) à chacun des adultes afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet, vers un épanouissement et un bien être au sein du Foyer. Il s'agit de permettre à chacun de trouver sa place dans le travail collectif proposé afin d'être acteur de sa vie et non objet de l'institution.

Des rencontres régulières sont proposées aux familles : la psychologue est à l'écoute de leurs préoccupations, leurs questions et les soutient dans la prise en charge de leur enfant devenu adulte.

- La psychologue participe au projet de l'institution, à l'élaboration comme à son application en veillant au respect des personnes accueillies. Elle participe aux admissions avec le directeur.

Avec l'équipe éducative, elle contribue à la construction des projets collectifs et individuels en permettant un recul et une réflexion théorique à propos des pratiques mises en œuvre.

Elle anime les réunions de synthèse en apportant un regard spécifique, un esprit d'analyse, une remise en question et une ouverture qui éviteront ainsi les prises de positions allant à l'encontre de l'accompagnement.

- La psychologue participe aux recherches théorico – cliniques menées par l'institution dans un souci d'amélioration des conditions d'accueil des personnes handicapées. Elle assure un travail de liaison avec les structures de soins (Centre Médico Psychologique, hôpitaux psychiatriques, CATTP...) afin de réfléchir aux conditions d'accueil et d'accompagnement des adultes du foyer ainsi qu'avec les autres établissements partenaires (Foyers occupationnels, internats, ESAT...). Des réunions de synthèse, ou de réflexion à thème sont organisées régulièrement afin de permettre des confrontations théorico – pratiques avec d'autres équipes pluridisciplinaires.

4.3.2. Les encadrants.

Les éducateurs sont responsables de la prise en charge des adultes durant la journée.

Ce sont eux qui, en plus de l'encadrement des adultes, participent à l'accueil du matin, à l'animation du midi et veillent à ce que le départ se déroule correctement.

Ils veillent à la bonne ambiance et au respect de chacun.

Leurs missions :

Un travail d'animation.

Les éducateurs ont un rôle d'animation dans la mesure où ce sont eux qui s'occupent des ateliers. Ils sont responsables de leur fonctionnement et en assurent le suivi par rapport au contrat de base.

Ils animent chaque jour:

- 1 atelier de travail le matin.
- 1 activité de "loisirs" l'après midi (celles-ci sont diversifiées tout au long de la semaine), ce qui implique une certaine polyvalence et signifie qu'ils sont amenés à travailler avec un grand nombre d'adultes, puisque, pour chaque activité, il y a un groupe différent.

Un travail relationnel et d'accompagnement.

Le rôle de l'éducateur ne se limite pas à l'animation. Les adultes handicapés ont aussi besoin de temps calmes, de temps personnel. Les notions d'accompagnement, de soutien, d'aide sont un autre aspect du travail. Ils sont également les garants du bon déroulement des temps plus informels (moments de pause) et permettent par leur présence rassurante et attentive que les adultes accueillis établissent entre eux des relations de qualité, indépendamment de la « prise en charge » concrète. L'accent est mis sur l'accompagnement relationnel, la mise en confiance et l'épanouissement de la communication, dans le respect de chaque individu et de la collectivité (chaque individu doit pouvoir se sentir en sécurité et à sa place, respecté dans sa différence parmi les autres)

Animer des temps de réunions avec les adultes.

Des temps de réunion sont mis en place pour que chacun puisse s'exprimer en dehors du temps d'atelier, pour que chaque éducateur puisse rencontrer les adultes dont il est référent et faire le suivi avec eux par rapport à leur projet personnel.

Ces temps de réunion sont à plusieurs niveaux :

- Au niveau de la référence : où l'éducateur fait le point avec ses référés sur leurs projets en cours.
- Au niveau de l'atelier : où des réunions régulières ont lieu ponctuellement.
- Au niveau du contrat : où, une fois par an, se mettent en place des réunions d'atelier avec la psychologue.
- Au niveau des réunions générales, en grand groupe, tous les mois.
- Au niveau de grands thèmes relatifs à la vie d'adulte (réunion en lien avec le planning familial sur le thème de la vie affective et sexuelle, réunion sur le thème de l'hébergement, groupe de parole) : ces réunions sont animées avec la psychologue.
- Au niveau de l'organisation de sorties exceptionnelles ou de séjours en petits groupe (ce qui permet aux adultes de construire un projet spécifique)

Un rôle de référent.

Chaque éducateur est référent d'environ 5 adultes, c'est à dire qu'il est leur **interlocuteur privilégié**. C'est avec lui qu'il mettront en place leur projet personnel, qu'ils organiseront leur emplois du temps et géreront le quotidien.

Il sera le **lien** entre l'adulte et les différentes structures, entre l'adulte et sa famille.

Le référent est chargé lors des réunions, de recueillir les indications et précisions sur les différents ateliers et activités auxquels participe l'adulte (par rapport au contrat de base, aux perspectives, à l'évolution...), d'en faire la synthèse pour en retransmettre les données importantes.

La double référence permet en cas d'absence d'instaurer un relais, mais aussi d'avoir deux regards qui se croisent lorsqu'il est nécessaire d'accompagner un adulte dans un projet précis ou lorsqu'il s'agit de gérer une situation de crise. En ce qui concerne l'élaboration de projets individualisés, l'ensemble de l'équipe est mobilisée.

4.4. Les réunions

Les réunions d'équipe sont de trois ordres :

- Les réunions de « synthèse » centrées essentiellement sur les adultes accueillis.

La synthèse concernant la personne, traite des points suivants :

- La vie au foyer
- L'atelier de travail
- Les activités
- Les relations avec les autres
- Les relations avec la famille
- Les projets personnels

- Les réunions « organisationnelles » qui concernent le fonctionnement institutionnel

Ces deux réunions se déroulent hors de la présence des usagers.

- Les réunions « d'encadrants » qui se déroulent en dehors de la présence de cadres. Cet espace leur permet d'échanger en toute liberté et d'aborder les sujets de leurs choix. Aucun rendu n'est exigé.

4.5. La prospective.

Le projet mis en place, de par son organisation, donne à l'établissement les moyens d'évoluer et de s'adapter en fonction des besoins des personnes et des politiques en cours.

Nous connaissons nos limites actuelles, elles sont liées au vieillissement de la population et aux problèmes de santé qui s'y rattachent. Elles sont dépendantes de certains projets tels que les hébergements qui obligent les adultes à quitter le foyer de jour pour aller en foyer de vie (pour bénéficier des structures de simple hébergement, il faut pour le moment, avoir le statut de travailleur, ce qui n'est pas le cas des personnes accueillies en foyer).

Ces limites nous incitent donc à maintenir un réseau de partenariat important qui permettra de passer les relais en temps voulu. Dans l'intérêt de la personne accueillie, elles nous obligent également à être vigilant sur les lois et l'évolution des politiques sociales afin de respecter au mieux le projet individuel de chacun.